

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 11 juin 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

#### *Adjointes au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, VINCENT, MM. DELEUSE, TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

#### *Conseillers Municipaux*

### Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. REMINIAC ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA

M. MAROUF ayant donné mandat à M. BORDIER jusqu'à la question n°5

M. LEFEVRE ayant donné mandat à Monsieur CHAULIEU à partir de la question n°22

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme HARDY

M. GORDE-GROSJEAN ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme LE ROUX ayant donné mandat à Mme PANASSAC

### Absent excusé :

M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

### Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la réglementation en vigueur, notamment les articles L.544-1 à L.544-7 du Code Général de la Fonction Publique, elle souhaite mettre fin au détachement sur emploi fonctionnel de Monsieur Jean GRANDVOINET, Directeur Général des Services Techniques.

Madame le Maire indique que les décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été transmises aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. Par conséquent, elle ne procédera pas à leur lecture exhaustive lors de cette séance.

### **Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024**

*Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 21 mars 2024. M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux ayant vote contre, M. Maubert s'étant abstenu.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Pour la question 1, les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **1 – Approbation de l'entrée de Madame Célia LE ROUX, Conseillère Municipale, au sein :**

- **de la Commission « Action sociale – Solidarité – Retraités – Santé »**
- **de la Commission « Enfance - Famille – Vie Scolaire – Santé scolaire »**
- **de la Commission « Petite enfance »**
- **de la Commission « Sports »**
- **de la Commission « Jeunesse »**
- **de la Commission « Culture »**
- **de la Commission « Anciens Combattants – Cérémonies et Manifestations »**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2 – Approbation de la Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux scolaires pour les écoles élémentaires avec l'Association pour l'Organisation des Etudes Surveillées 94 (AOES 94) dans le cadre des études surveillées.**

*Sur le rapport de Mme Leydier*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **3 – Frais de fonctionnement scolaire : Fixation de la participation des communes pour les enfants domiciliés hors de Maisons-Alfort fréquentant des établissements scolaires Maisonnais pour l'année scolaire 2023/2024.**

*Sur le rapport de Mme Franckhauser*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **4 – Création des classes de découvertes des séjours de vacances d'hiver et de printemps pour l'année 2025.**

*Sur le rapport de M. Turpin*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Nourdin MAROUF, Conseiller Municipal.

## CULTURE

### **5 – Approbation de la convention d'accueil dans le cadre d'une résidence d'artiste de création à l'école élémentaire Charles Péguy.**

*Sur le rapport de Mme Hervé*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

## PERSONNEL

### **6 – Protection sociale complémentaire : proposition de participation de la Ville à la mise en concurrence du CIG Petite Couronne.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **7 – Modification de l'organisation du temps de travail des aides à domicile au sein du Service Municipal d'Aide à Domicile.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **8 – Approbation de la possibilité de pourvoir un poste par voie contractuelle.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **9 – Approbation de la création d'emplois saisonniers.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **10 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après interventions de Mme Panassac et M. Maubert*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

## AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

### **11 – Présentation du rapport d'activité 2023 du syndicat mixte Autolib' Métropole.**

*Sur le rapport de M. Simeoni*

*Après interventions de Mme Panassac et M. Betis*

Ont pris acte.

### **12 – Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mutualisation de la mise à jour de la Base Adresse Nationale avec l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**

*Sur le rapport de Mme Perez*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **13 – Dénomination de voies et lieux-dits, dans le cadre de la mise à jour de la Base Adresse Nationale, en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**14 – Approbation de la démarche relative à l'aménagement de l'aire de Baignade en Marne aux bords de Marne à Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

*Après interventions de M. Betis, M. Capitanio, M. Maubert, Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée par 43 voix, M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

**AFFAIRES FINANCIERES**

**15 – Approbation du lancement de la consultation relative à la réalisation de l'ensemble des supports de communication de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**16 – Approbation du lancement de la consultation relative à l'acquisition de fournitures de bureau et de papier pour les besoins des services de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Lejeune*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**17 – Approbation du lancement de la consultation relative à la fourniture de vêtements, chaussures et accessoires de travail pour les agents municipaux (Équipements de Protection Individuelle).**

*Sur le rapport de Mme Latour*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**18 – Approbation du lancement de la consultation relative à l'entretien, la maintenance et les travaux courants des espaces verts.**

*Sur le rapport de Mme Delessard*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**19 – Approbation de la convention de partenariat entre l'association Les Amis du MuMo et la commune de Maisons-Alfort relative à l'étape du « MuMo x Centre Pompidou » à Maisons-Alfort du 1<sup>er</sup> juillet au 5 juillet 2024.**

*Sur le rapport de Mme Hervé*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**20 – Approbation de la convention type fixant les conditions de prêt à titre gratuit du matériel faisant partie du laboratoire de médiation numérique et artistique « La Mallapixels » au profit des services municipaux.**

*Sur le rapport de Mme Yvenat*

Après en avoir délibéré, votée par 43 voix, M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

**21 – Approbation de l'adhésion à la convention de « mise à disposition de service du SIPPEREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ».**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Départ de Monsieur Jean-François LEFEVRE, Conseiller Municipal.

**22 – Actualisation des tarifs du centre aquatique Arthur Hévette à compter du 9 septembre 2024.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

*Après interventions de M. Betis, Mme Panassac, M. Capitanio, M. Bordier*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**23 – Actualisation des tarifs de location horaire des courts de tennis municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

*Sur le rapport de M. Turpin*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**24 – Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après intervention de M. Maubert*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 3 voix contre (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert).

**25 – Approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2023.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après interventions de M. Betis, M. Capitanio, Mme Panassac, M. Herbillon*

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit quitter la séance pour le vote. Madame le Maire propose aux élus du Conseil Municipal de procéder à un vote pour élire Monsieur CAPITANIO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Président de séance pour cette question.*

*Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVENT la désignation de Monsieur CAPITANIO en qualité de Président de séance.*

*Monsieur CAPITANIO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ayant pris la présidence met au vote la question.*

Après en avoir délibéré, voté par 39 voix, 3 voix contre (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert).

**26 – Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 3 voix contre (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert).

**27 – Approbation de la durée d'amortissement des biens dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**28 – Apurement par une opération d'ordre non budgétaire d'un suramortissement de subventions d'équipement à l'excédent de fonctionnement capitalisé.**

*Sur le rapport de Mme Soubabere*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

### **29 – Virement de crédits pour travaux réalisés en régie sur l'année 2023.**

*Sur le rapport de Mme Vidal*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

### **30 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur l'exercice budgétaire 2024 (années 2017 à 2018).**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 3 abstentions (M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

### **31 – Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour 2024 à l'association « Chiens guides de Paris » au titre du parrainage d'un chien guide pour un Maisonnais mal-voyant.**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **32 – Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 euros en faveur de l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour l'édition 2024 de la MIRABAL.**

*Sur le rapport de Mme Hardy*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Monsieur Maubert indique avoir été interpellé par les commerçants de la galerie commerciale des Juilliottes qui souhaiteraient pouvoir installer un totem signalétique pour donner plus de visibilité aux commerces qui connaissent certaines difficultés. Ils auraient eu un retour négatif du service de l'Urbanisme à ce sujet. Il demande qu'une réflexion puisse être menée par la Ville sur une telle opportunité afin de soutenir les commerçants.

Par ailleurs, il tient à remercier en amont les personnels communaux qui vont être mobilisés pour assurer le bon déroulement des élections législatives à venir.

Madame le Maire le remercie au nom des agents communaux. Elle précise que la Ville va étudier les options possibles pour répondre à la demande des commerçants de la galerie des Juilliottes.

Madame Panassac s'associe aux remerciements adressés aux fonctionnaires municipaux engagés dans l'organisation du prochain scrutin. Pour la tenue des bureaux de vote, elle espère également pouvoir proposer un assesseur par bureau.

Elle indique que les élus de son groupe sont attachés à œuvrer pour la démocratie qui se doit d'être vivante. C'est la raison pour laquelle elle déplore, à l'image du récent projet de baignade en Marne présenté en Conseil, qu'il n'y ait pas plus de concertation alors que c'est un projet sur lequel il peut y avoir consensus et qui suscite, pour leur part, un réel enthousiasme. Monsieur Capitanio a apporté des éléments de réponse à ce sujet en Commission Administration Générale - Finances, mais elle estime qu'il y a un manque d'information sur les différentes phases du projet et sur les modalités de mise en œuvre qui devraient donner lieu à une plus large concertation.

Elle ajoute regretter une fois de plus que les propos des élus de l'opposition ne soient retranscrits qu'en questions diverses dans les comptes-rendus des Conseils Municipaux et non pas lors des questions figurant à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle les élus de son groupe votent contre le compte-rendu du Conseil Municipal soumis au vote en début de séance. Elle réitère donc sa demande de voir figurer aux comptes-rendus les propos des élus de l'opposition.

Madame le Maire prend acte de sa demande.

Monsieur Capitano tient également à remercier et saluer l'engagement des agents de la commune, dont le travail est reconnu de façon unanime.

Et dans le prolongement du travail qui incombe aux employés communaux, il tient à appeler l'attention de Madame Panassac sur les agissements des sympathisants LFI lors de cette campagne électorale puisque son groupe s'est associé à eux pour ce scrutin au sein du Nouveau Front Populaire. En effet, il serait bon de leur rappeler qu'ils doivent également respecter le travail des agents communaux qui ont passé des heures à nettoyer les panneaux d'affichage dégradés ou encore le mobilier urbain recouvert par des autocollants ou autres inscriptions.

Il souhaite sensibiliser Mme Panassac sur cette situation car la démocratie passe aussi par le respect du bien public et en tant qu'élue, elle se doit également d'être garante du bon déroulement de la campagne électorale tout comme du respect du travail des agents communaux.

Madame Panassac dit ne pas être au courant de tels agissements et estime que les élus la connaissent suffisamment pour savoir qu'elle ne cautionnerait pas ces actions. Elle ajoute avoir également subi des dégradations sur leurs panneaux d'affichage et envisagé de porter plainte le cas échéant. Elle espère que la Municipalité fera en sorte de garantir la coopération des forces de police avec notamment la mise à disposition d'images de vidéosurveillance qui permettraient d'identifier les auteurs des actes délictueux. Elle affirme son attachement à s'inscrire dans une démarche de respect des principes démocratiques et républicains.

Madame le Maire souhaite que tout se passe de façon sereine pour le scrutin des législatives des 30 juin et 7 juillet. Elle ne veut pas que certaines personnes se livrent à des provocations et autres agressions verbales – comme ce fut le cas lors des dernières élections législatives et municipales.

Madame Panassac indique vouloir également que le débat se passe de façon apaisée et dans la concorde, à l'image de ce qui s'est passé pour les élections européennes où aucune difficulté n'est survenue dans les bureaux de vote, et où les militants de tous bords politiques ainsi que les bénévoles ont assuré la bonne tenue des élections sans problèmes. Elle souligne qu'il en sera de même pour le prochain dimanche d'élection.

Elle ajoute qu'ils seront présents dimanche soir en Mairie et qu'ils écouteront les interventions dans le respect de chacun.

Madame le Maire en convient tout en soulignant qu'il y a des personnes bien moins scrupuleuses qu'elle, notamment dans les rangs de la NUPES.

Madame Panassac s'étonne que la Majorité municipale ne s'en prenne qu'à l'Extrême Gauche alors même que l'Extrême Droite est elle aussi, tout particulièrement nocive et véhicule des idées racistes, antisémites et discriminatoires. Selon elle, le vrai danger pour la démocratie vient de l'Extrême Droite.

Monsieur Capitano précise qu'elle s'éloigne du sujet initial et qu'il ne s'agit pas d'aborder en séance les arguments de campagne des candidats. Le sujet évoqué précédemment concernait les comportements constatés en rupture avec le respect d'autrui, les principes démocratiques et le bien public.

Madame Panassac indique à nouveau ne pas avoir eu connaissance des tels agissements.

Monsieur Capitano précise qu'il tenait à en informer Madame Panassac sans lui en tenir grief personnellement, tout en rappelant que lorsque les actes en question sont signés précisément LFI, on ne peut pas les imputer à quelqu'un d'autre.

Madame Panassac suggère qu'il transmette au Président de la République, à qui on doit la tenue d'élections législatives suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, qu'elle n'a pas apprécié ses propos d'hier.

Monsieur Bétis souhaite avoir des informations sur le déploiement des zones bleues à Maisons-Alfort. Ce dispositif apprécié des Maisonnais qui permet de réguler le stationnement dans des zones tendues faisait partie des projets de mandat de la Majorité Municipale, et il indique que son groupe l'avait d'ailleurs également intégré dans son programme. Aussi, au regard des problématiques actuelles de stationnement dans certains secteurs comme les Juilliottes ou aux abords de la station de métro « Maisons-Alfort Stade » par exemple, il demande quand cette promesse électorale sera tenue.

Ayant été interpellé par des usagers qui auraient du mal à identifier les zones de stationnement payant ou gratuit, il demande à connaître le calendrier de mise en œuvre de nouvelles zones bleues.

Madame le Maire indique qu'après la zone bleue du Centre-Ville, il est prévu de déployer des zones bleues résidentielles dans le quartier d'Alfort en lieu et place du stationnement payant.

Monsieur Capitanio rappelle que l'engagement de la Majorité Municipale est de rendre le stationnement gratuit en surface sur tout le territoire de Maisons-Alfort et de mettre en place des zones bleues dans des secteurs stratégiques, notamment aux abords des gares ou des stations de métro, afin de réguler le stationnement et permettre aux Maisonnais qui résident dans les zones concernées de pouvoir se garer à proximité de leur domicile.

Après quelques mois d'expérimentation, les retours sur la zone bleue du Centre-Ville sont particulièrement satisfaisants, ce qui va permettre de déployer désormais de nouvelles zones bleues résidentielles dans le quartier d'Alfort. Ensuite, le dispositif sera décliné sur d'autres zones comme potentiellement le quartier des Juilliottes ou les abords du Métro Stade.

Monsieur Bétis demande qu'une meilleure communication soit faite auprès des Maisonnais pour donner plus de visibilité sur ce sujet, et notamment sur le planning de déploiement.

Madame le Maire indique qu'une communication sera faite au mois de septembre dans le magazine municipal, mais qu'en tout état de cause chaque communication se fera au moment opportun lorsqu'une nouvelle zone bleue sera déployée.

Monsieur Capitanio rappelle que la mise en place de la zone bleue résidentielle dans le Centre-Ville s'est déroulée sur une période de 3 ou 4 mois, sachant qu'il était important également de s'assurer qu'elle répondait bien aux attentes des Maisonnais, ce qui est le cas.

Monsieur Bétis calcule donc une période identique pour la mise en œuvre de la zone bleue dans le quartier d'Alfort, ce qui suppose – questionne-t-il - que l'on pourra implanter une nouvelle zone bleue au début de l'année 2025. Il conclut en remerciant moyennement pour les éléments qui lui ont été donnés, estimant n'avoir pas eu de réponse précise à sa question sur la planification des futures zones bleues.

Monsieur Capitanio indique que satisfaire moyennement Monsieur Bétis, est déjà une grande satisfaction pour la Municipalité.

Madame Panassac demande à avoir une réponse officielle à la demande qu'elle a formulée de transmission de documents relatifs à certaines associations foncières ou syndicales.



Madame le Maire passe la parole à Monsieur Soler, Directeur Général des Services de la Ville pour apporter une réponse à Madame Panassac.

Monsieur Soler indique que les statuts de 2 associations lui ont déjà été envoyés et que pour la troisième, le document va lui être adressé prochainement.

Quant aux Procès-Verbaux demandés pour l'AFUL des Planètes et pour l'ASL Liberté, il précise qu'il s'agit d'associations soumises à un régime spécial de gestion. C'est pourquoi, la Ville a saisi la CADA – Commission d'Accès aux Documents Administratifs – afin de déterminer si les documents demandés par Madame Panassac étaient transmissibles, car il semblerait que les PV ne seraient pas communicables. Une réponse officielle sera faite à madame Panassac une fois tous les éléments réunis.


**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.**

**Le Maire**



**Marie France PARRAIN**

**Le Secrétaire de séance**



**Romain MARIA**